

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2021

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 1^{er} février 2021 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-02-10216

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021

21-02-10217

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 11 janvier 2021 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

21-02-10218

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 42 829.59 \$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-02-10219

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 405 297.24 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Correspondances

6. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

Prochaine réunion aura lieu le 3 février 2021.

7. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Étant donné qu'il y a aucun changement au niveau des consignes du gouvernement la semaine de relâche est annulée ;
- Étant donné qu'on peut faire que des activités en bulle familiale seulement, et en attente des nouvelles du gouvernement, la Fête de l'hiver sera peut-être reportée en mars prochain ;

Comité consultatif d'urbanisme

Pas eu de réunion ce mois-ci

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Modernisation du système de ventilation à l'usine pour un coût de 6200 plus taxes ;
- Étant donné que le nouvel employé a quitté avant la fin de sa probation, la Régie a procédé à l'engagement d'un nouvel employé M Étienne Cossette ;

8. Adoption du règlement #20-680 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles » et à réduire la marge de recul arrière de la zone C-53

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 7 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 11 janvier 2020 ;

21-02-10220

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #20-80 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles » et à réduire la marge de recul arrière de la zone C-53.

9. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que Monsieur Simon Marcoux, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-02-10221

10. Octroi de contrat pour l'entretien des plates-bandes

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité octroi un contrat à Les Jardins d'Olivier, paysagistes, pour l'entretien des plates-bandes du boulevard Ste-Anne pour un coût de 13845\$ plus taxes et pour le parc riverain pour un coût de 6875 \$ plus taxes, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-02-10222

11. Avis de motion et présentation du projet de règlement #21-681 modifiant le règlement #18-657 « Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants »

Un avis de motion est donné par Félix Laberge, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-681 modifiant le règlement #18-657 « Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants ».

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

L'adoption aura lieu le 1^{er} mars 2021 à 19h30.

12. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier volets AIRRL et RIRL

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés et complétés sur le chemin Lucien Lefrançois pour un montant subventionné maximal de 692 020\$, dans le cadre du projet AIRRL ou RIRL, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-02-10223

13. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ange-Gardien doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de L'Ange-Gardien de transmettre au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

21-02-10224

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** **QUE** la directrice générale / secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.
QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et à la Commission scolaire des Premières Seigneuries.

14. Appui - Démarches de la MRC visant l'acquisition du tréfonds des terrains au Mont Sainte-Anne

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC de la Côte-de-Beaupré en matière d'aménagement du territoire et de développement économique;
CONSIDÉRANT la nécessité pour le milieu de protéger les acquis et d'accélérer le développement des infrastructures et la diversification des activités au Mont-Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT que la SEPAQ a manifesté son intérêt de se départir de ses propriétés tréfoncières au Mont Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT l'importance stratégique de la destination du Mont-Sainte-Anne pour l'ensemble de la communauté et des acteurs du milieu;
CONSIDÉRANT QUE la MRC désire collaborer avec l'ensemble des parties prenantes pour le développement concerté et la mise en valeur de cette destination de calibre international pour le bénéfice de l'ensemble de la population;
CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC de contribuer à offrir un environnement d'affaires serein et fertile pour l'investissement;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** **QUE** la Municipalité de L'Ange-Gardien appuie les démarches de la MRC visant l'acquisition du tréfonds des terrains au Mont Sainte-Anne appartenant à la SEPAQ lui permettant ainsi d'assumer pleinement son rôle en terme d'aménagement du territoire et de support au développement socio-économique de la région pour tous les citoyens et au profit des générations futures.

21-02-10225

15. Période de questions

16. Divers

1 Embauche d'un agent de bureau pour le remplacement d'un congé de maternité

21-02-10226

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue l'embauche de Mme Tina Kanda, comme agent de bureau pour le remplacement d'un congé de maternité, pour une période d'une année, et qu'un contrat soit signée entre les deux parties, **APPUYÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

2 Autorisations de dépenses

21-02-10227

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 5 600\$ taxes incluses, pour l'achat d'arbres et d'arbustes pour une plantation à la piste cyclable, à la firme Multiplants, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

17. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-02-10228

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h40, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale